

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 20 novembre 1901, ont été nommés Commandeurs de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. David de Gaetani, Chef de Section au Ministère des Affaires Étrangères du Royaume d'Italie ;

César Biancheri, Chef de Section au Ministère des Travaux Publics, en fonctions de Secrétaire en chef du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume d'Italie ;

Le Comte Emmanuel Prinetti, Secrétaire de Légation de 1<sup>re</sup> classe, faisant fonctions de Secrétaire particulier du Ministre des Affaires Étrangères du Royaume d'Italie.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La nécessité de publier dans le numéro du 19 novembre du *Journal de Monaco*, indépendamment de la partie officielle, plusieurs longs comptes rendus urgents, n'a permis de donner du discours de Son Exc. le Gouverneur Général, au déjeuner du 15 novembre, que le toast proprement dit en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> et de toute la Famille Souveraine. Nous complétons aujourd'hui cette allocution en publiant in extenso les compliments et remerciements qu'au nom du Prince, Son Excellence a adressés au Corps consulaire et aux chefs et agents des différents groupes de services de la Principauté.

Après s'être félicité d'avoir pu, grâce à un obligeant concours, plein de goût et d'habileté, réunir autour de lui, pour célébrer la fête du Souverain, le plus grand nombre de collaborateurs ayant pris part à la bonne marche des affaires, le Gouverneur a continué ainsi :

Quelle plus favorable occasion d'adresser en présence de tous et à chaque groupe en particulier les remerciements et les félicitations dont j'ai l'agréable devoir d'être l'interprète pour la part que vous prenez à la prospérité Monégasque.

Merci à vous, messieurs du Corps consulaire, qui vous acquitez avec autant de compétence que de tact et de distinction d'une mission délicate entre toutes. En même temps que je suis chargé de vous exprimer la satisfaction et les sympathies de Son Altesse Sérénissime, je vous prie de vouloir bien transmettre à vos Gouvernements respectifs Ses vœux sincères pour la santé et pour le bonheur de vos Chefs d'Etat et de Leur Famille.

Chacun ici applaudira aux distinctions que Son Altesse vous a conférées cette année :

La croix de commandeur de l'Ordre de Saint-Charles à M. de Batourine, Consul général de Russie, Chambellan de S. M. le Tsar, du Souverain d'un des plus vastes, des plus puissants empires de la terre, qui met Sa

gloire à poursuivre le sublime idéal de la paix universelle ;

La croix d'officier à M. le Baron de Redwitz, Consul Impérial d'Allemagne, dont l'Auguste Maître porte, comme Son Altesse Sérénissime, un si vif intérêt à tous les progrès, notamment à ceux qui ont la mer pour domaine ;

La croix de chevalier à M. Hector Otto, à la fois membre de la Commission communale depuis plus de trente ans, adjoint au Maire et Consul des Pays-Bas, de cette contrée dont la race profondément honnête, laborieuse, pacifique, a donné, plusieurs fois dans l'histoire, des exemples admirables d'invincible héroïsme.

Messieurs, au début de cette année, à l'occasion de la grande douleur éprouvée par l'Angleterre quand elle a perdu sa Souveraine bien-aimée, et, quelques mois plus tard, lors de l'odieuse et lâche attentat dont a été victime l'honorable Président de la République Nord-Américaine, vous avez eu de nouvelles preuves de la fidélité avec laquelle la population de la Principauté s'associe à ses Princes dans la manifestation des sentiments inspirés par les malheurs publics des Nations étrangères.

En ce moment, la Principauté elle-même est sous l'émotion de la perte de son plus haut dignitaire ecclésiastique, longtemps mêlé à la direction des affaires du pays. Avec Sa Grandeur l'Evêque, les membres du Chapitre, que nous aurions voulu avoir au milieu de nous, manquent à cette fête où leur présence aurait témoigné du respect dont la religion est particulièrement entourée à Monaco.

La ferme confiance de Son Altesse suit dans leurs travaux les Conseillers d'Etat, qui unissent à des aptitudes multiples l'expérience pratique et l'indépendance indispensables pour traiter utilement toutes les questions, générales ou spéciales, de droit ou d'administration.

En grande estime est tenue la magistrature, qui comprend et remplit on ne peut mieux sa mission élevée et qui trouve dans ses chefs distingués de remarquables modèles de la science du jurisconsulte et du charme académique de l'orateur. Le Baron de Rolland, Président du Tribunal Supérieur, a reçu, au cours de cette année, la décoration d'officier de Saint-Charles, récompense de bien des années de concours éclairé, de sa révision d'une partie des codes et de son rôle de tout premier rang dans l'organisation de deux Congrès inoubliables.

Je suis heureux de voir en face de moi le doyen des Maires et le plus jeune des octogénaires, à qui, dans une réunion importante, notre Prince a tenu à remettre Lui-même, il y a quelques mois, les insignes de commandeur de Son ordre, à titre de récompense de loyaux services et comme preuve de Son attachement aux plus anciennes familles monégasques.

Félicitations aux brillants officiers, rappelant de longs et nobles dévouements et la bonne direction donnée aux compagnies qui rehaussent l'éclat des cérémonies, assurent la sécurité publique et sont toujours prêtes à porter secours, même au dehors, dès qu'un danger est signalé. Le comte de Christen, venu dans la Principauté précédé de la réputation due à 46 années de services avec six campagnes et du commandement d'une des plus belles troupes qui existent, la Garde Républicaine, a reçu tout à l'heure, sur la place du Palais, la décoration de Saint-Charles, comme récompense de son zèle, de son habileté d'organisation et de sa fermeté depuis qu'il est colonel commandant supérieur.

Compliments à l'archiviste profondément érudit, doublé d'un écrivain hors de pair, M. Saige, dont nous regrettons l'absence pour cause de maladie ; aux hommes de science qui se consacrent à la recherche, au classement et à la garde de véritables trésors.

Remerciements au corps enseignant, qui se multiplie

pour rester à la hauteur d'une tâche sans cesse grandissante et dont l'Inspecteur dévoué, M. le chanoine Pauthier, mêlé à tous les progrès de l'instruction dans les nombreux établissements scolaires, a reçu, à titre d'encouragement, la croix de chevalier.

Au corps médical, sauvegarde de l'hygiène publique, et dont un des membres les plus distingués, M. le docteur Vivant, a été décoré, depuis notre précédente réunion, pour ses travaux et pour son intelligente participation à divers congrès importants.

Hommage aux dévouements qui s'exercent, infiniment doux à ceux qui souffrent, dans les établissements hospitaliers et charitables ; aux fonctionnaires des différents services administratifs et financiers, dont le labeur, souvent ingrat, est si utile à la prospérité générale. M. Devred, receveur des Postes et Télégraphes, admis à la retraite après trente-cinq années de services militaires, dont vingt-quatre dans la Principauté, emporte comme souvenir et récompense la croix de Saint-Charles.

Sans cesse sur la brèche pour veiller à l'exécution de projets d'embellissements ou de nouvelles constructions, les agents et les membres du Comité des Travaux publics ont droit à de grands éloges. Deux d'entre eux, enfants de la Principauté, MM. Jean Marquet et François Médecin, ont été décorés pour leur remarquable création en collaboration du pavillon Monégasque de l'Exposition Universelle de Paris.

Quels encouragements mérite le service de la police, dirigé avec une fermeté qui n'exclut pas la courtoisie, et qui exerce une très heureuse influence sur la réputation d'absolue sécurité de la côte d'azur !

J'ai gardé pour la fin mes collaborateurs de tous les jours au Gouvernement, parce que nous formons plus particulièrement comme une famille, au milieu de laquelle je suis heureux de saluer, le nouveau très aimable et très éloquent Secrétaire Général.

Il y aurait ingratitude à ne pas accorder une mention à part à la Société des Bains de Mer, constamment disposée à prêter son concours le plus entier et le plus militant à toutes les bonnes œuvres avec une inépuisable générosité, comme à toutes les fêtes avec d'éclatantes surprises, objets des comptes-rendus de la presse locale, dont les représentants ont le don des aperçus artistiques justement appréciés.

Un avis de M. le Maire de Monaco modifie ainsi qu'il suit, l'article 3 de l'Arrêté sur les Marchés :

*Depuis le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, les marchés couverts de la Condamine et de Monte Carlo seront ouverts à partir de 6 heures du matin.*

La Sainte-Cécile, patronne des musiciens, a été célébrée dimanche avec beaucoup d'éclat par toutes les Sociétés artistiques de la Principauté.

A la messe qui a été dite à 9 heures à la Cathédrale, se sont fait tour à tour entendre la Société Chorale l'*Avenir*, la *Société Philharmonique*, la *Lyre Monégasque* et la *Estudiantina*. Etaient présents, S. Exc. M. le Gouverneur Général ; M. le Ch<sup>er</sup> de Loth, remplaçant M. le Comte Gastaldi, empêché par l'état de sa santé ; M. Georges Bornier, Directeur Général de la Société des Bains de Mer, et une nombreuse assistance de fonctionnaires et de notabilités de Monaco.

A l'issue de cette cérémonie, le cortège des Sociétés s'est rendu devant l'Hôtel du Gouvernement et après le défilé, chaque Société a regagné son siège social.

Un banquet a réuni, à midi, les membres de la Société Philharmonique, sous la présidence de M. le Ch<sup>e</sup> de Loth. Les présidents et chefs de musique des autres Sociétés avaient été invités et ont pris part à cette fête confraternelle que, vers 2 heures, M. le Gouverneur Général a honoré de sa visite. En réponse aux paroles éloquentes par lesquelles le digne président de la Philharmonique a accueilli sa venue, Son Excellence a prononcé une charmante allocution au cours de laquelle il a assuré les Sociétés et en particulier la Philharmonique de toute la bienveillance de Leurs Altesses Sérénissimes.

Après ce banquet, on s'est rendu au théâtre des Variétés où une matinée lyrique et dramatique fort attrayante était organisée par la Société Chorale l'*Avenir*, avec le concours dévoué de plusieurs excellents solistes de l'orchestre de Monte Carlo et divers amateurs monégasques. A cette matinée ont assisté dans une loge réservée S. Exc. et M<sup>me</sup> Olivier Ritt. Les artistes ainsi que la Société Chorale, si bien dirigée par M. Nef, ont été chaleureusement applaudis.

Le soir, à 7 heures et demie, a eu lieu dans la vaste salle à manger de l'hôtel Prince de Galles le grand banquet offert, comme les années précédentes, par les membres de la Chorale. Deux cents convives environ y ont pris part et, parmi les invités assis auprès du sympathique et dévoué président, M. Félix Gindre, nous avons remarqué M. le chanoine Mercier, curé de la Cathédrale; M. Capron, adjoint au Maire de Cannes et président de la Société Chorale de cette ville; M. le Ch<sup>e</sup> de Loth et tous les autres présidents des Sociétés artistiques ou sportives de la Principauté.

Au dessert, S. Exc. M. le Gouverneur Général, Président d'honneur de la Chorale, est arrivé salué par les applaudissements de tous les convives. Plusieurs discours ont été prononcés. M. Félix Gindre a d'abord remercié M. le Gouverneur de l'intérêt qu'il témoigne en toute occasion à la Société Chorale, puis après avoir exprimé sa gratitude à l'égard de la Famille Souveraine il a, au milieu d'acclamations enthousiastes, levé son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>, S. A. S. la Princesse Alice, S. A. S. le Prince Héritaire. L'honorable président a bu ensuite à S. Exc. M. le Gouverneur Général, et successivement à M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco; au curé Mercier; aux présidents des Sociétés monégasques; à MM. Capron et Dahon, président et directeur de l'*Avenir de Cannes*; à M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration, et à M. Georges Bornier, directeur général de la Société des Bains de Mer; aux distingués artistes qui ont prêté leur concours à la matinée donnée au théâtre des Variétés; à M. Léon Jehin, le vaillant chef d'orchestre de Monte Carlo; à la presse; enfin, aux membres honoraires de la Société Chorale et à leurs familles.

M. le Gouverneur Général prenant la parole, a alors dit, en une brillante improvisation, le plaisir qu'il avait, chaque année en pareille circonstance, à constater en même temps que l'union des Sociétés artistiques de Monaco, leurs profonds sentiments d'attachement et de gratitude envers Leurs Altesses Sérénissimes. Son Excellence a félicité les sociétaires de leurs constants progrès et a porté un toast longuement applaudi à M. Félix Gindre et à tous les membres actifs et honoraires de la Chorale.

Cette allocution dont le succès fut très vif a été suivi d'un toast vibrant porté, au nom de sa Société, par M. Capron, de Cannes. M. le curé Mercier, à son tour, a tenu les convives sous le charme de son éloquence imagée. Puis divers toasts ont été encore portés par M. le Ch<sup>e</sup> de Loth, au nom des Sociétés monégasques; par M. Jules Michel, au nom des représentants de la presse locale et régionale; enfin, par M. Léon Jehin, le distingué chef d'orchestre du Casino de Monte Carlo qui était assis en face de M. Félix Gindre et avait

auprès de lui tous les chefs des Sociétés artistiques de la Principauté.

Après ce beau banquet, les membres actifs de la Chorale groupés autour de leur habile chef, M. Nef, ont fait entendre deux des plus jolis morceaux de leur répertoire et ce concert a terminé dignement cette touchante et traditionnelle célébration de la Sainte-Cécile.

\*\*\*

De leur côté, les membres de l'*Estudiantina Monégasque* ont fêté eux aussi la sainte patronne des musiciens en un banquet qui avait été fixé à hier soir et qui a réuni, comme celui offert la veille par la Chorale, tous les présidents et chefs des diverses Sociétés artistiques de la Principauté. Ce banquet, a eu lieu à l'hôtel Beau-Site, à la Condamine, sous la présidence de M. Bernard Treglia.

S. Exc. M. le Gouverneur Général, comme il l'avait fait pour la Société Philharmonique et la Société Chorale, a honoré de sa visite cette charmante réunion, et son entrée dans la salle du festin a été longuement applaudie. Répondant aux compliments qui leur ont été adressés par le sympathique président de l'*Estudiantina*, Son Excellence a de nouveau et fort heureusement exprimé toute la satisfaction que lui causent ces fêtes confraternelles des Sociétés monégasques. Ses paroles et le toast porté à la Famille Souveraine ont été soulignés par d'unanimes acclamations.

Divers toasts ont été encore portés à la prospérité de la Société et des Sociétés amies, puis les convives se sont rendus au théâtre des Variétés où un bal de famille a complété agréablement la fête organisée par l'*Estudiantina Monégasque*.

Ajoutons qu'à leur tour, les membres de la *Lyre Monégasque* fêteront, dimanche prochain, la sainte patronne des musiciens, en un banquet qui aura lieu à l'Alexandra-Hôtel.

La dernière journée de la fête populaire organisée sur le terrain Radziwill par la Société de Gymnastique l'*Etoile*, a eu lieu dimanche et s'est clôturée brillamment par le tirage de la tombola et le grand bal qui s'est prolongé fort avant dans la nuit.

Dès hier, on a commencé à enlever rapidement le matériel de fête de la kermesse et de la salle du bal, afin de laisser le plus tôt possible le terrain vacant pour la construction très prochaine du vaste hangar destiné au ballon et aux appareils d'expérience de M. Santos-Dumont.

La troupe d'opérettes continue à égayer et charmer les loisirs de nos hôtes par son ensemble aussi brillant qu'homogène, ainsi que par une mise en scène somptueusement coquette et toute parisienne. Vendredi dernier, les *Cloches de Cornéville* ont triomphé à nouveau; l'œuvre célèbre de Planquette a fait valoir la grâce charmeuse et mutine de M<sup>lles</sup> Kerlord et Pouget; M. Lary a composé avec soin le personnage dramatique de Gaspard; M. Alberthal a plu dans le rôle du Marquis; MM. Richard, Poudrier et Regnard ont complété verveusement cette phalange d'artistes. Le corps de ballet a eu sa large part de succès et a valu à la toute gracieuse M<sup>lle</sup> de Biasi de chaleureux bravos.

Ce soir et demain, les *Mousquetaires au Couvent*; samedi, première de *Boccace*.

Salle des plus garnies pour la réouverture des concerts classiques au Casino. Comme les années précédentes, M. Jehin se propose de nous faire entendre les œuvres les plus intéressantes du répertoire tant ancien que moderne. Et pour commencer nous avons eu un superbe programme: d'abord la *Symphonie n° 9*, l'œuvre la plus complexe et la plus puissante de Beethoven, dont l'exécution valut des acclamations à l'orchestre; puis des fragments de *Psyché*, de César Franck

où les recherches les plus raffinées s'allient à l'inspiration la plus expressive et que M. Jehin dirigea avec infiniment de compréhension. Signations pour terminer, l'*Incantation du feu* dans la *Walkyrie* (R. Wagner), qui a obtenu comme d'habitude un vif succès.

Les concerts de virtuoses auront lieu cette année les lundis et doivent remplacer les concerts internationaux. La première de ces remarquables auditions a eu lieu hier soir, et a mis en lumière les brillantes qualités du violoncelliste Sansoni dans une romance de F. Jehin, et un scherzo de sa composition. Le reste du programme comprenait notamment les *Scènes pittoresques* de Massenet, et l'ouverture d'*Athalie* de Mendelssohn. Ces belles auditions vont faire, certainement, les délices de nos dilettantes.

Dans ses audiences des 19 et 22 novembre courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes:

André Caurel, né à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), le 1<sup>er</sup> juillet 1871, maçon, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion;

Joseph Vecchi, né à Reggio Emilia (Italie), le 16 juin 1866, peintre en bâtiment, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende (même délit);

Gaston-Henri Michel, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 12 juin 1871, peintre en bâtiment, sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison et 16 francs d'amende (même délit).

Jeudi 28 novembre 1901, à 2 heures et demie

## 2<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. Léon JEHIN

<i>Fidelio</i> , ouverture .....	Beethoven.
<i>Symphonie fantastique</i> (en 5 parties)...	Berlioz.
<i>Prélude de Merlin</i> .....	Goldmark.
<i>Siegfried's Rheinfahrt</i> (1 <sup>re</sup> audition)....	Wagner.
<i>Invitation à la Valse</i> .....	Weber.

(Arrangée et orchestrée par Weingartner).

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Saison 1901-1902

## CONCERTS CLASSIQUES

Les Concerts Classiques auront lieu à 2 heures et demie précises, aux dates ci-dessous indiquées, du 21 novembre 1901, au 24 avril 1902 inclusivement.

Il sera donné vingt-deux concerts:

Jeudis 21 et 28 novembre — 5, 12, 19 et 26 décembre — 2, 9, 16, 23 et 30 janvier — 6, 13, 20 et 27 février — 13, 20 et 27 mars — 3, 10, 17 et 24 avril.

Prix des places: Prix d'entrée, par concert, 3 fr. Abonnement à six concerts consécutifs, 20 fr.

Toutes les places sont numérotées.

Les billets et les séries de six concerts seront délivrés au bureau de location; ce bureau sera ouvert la veille et jusqu'à l'heure du concert du lendemain.

Les séries seront rigoureusement personnelles. Le produit des recettes devant être affecté aux établissements de bienfaisance de la région, il n'y aura pas de cartes d'invitation; toutes les entrées de faveur seront supprimées.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Service d'Hiver du 3 Novembre 1901

BUREAU DE MONACO  
Avenue Saint-Martin

Ouvert au public tous les jours de 8 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de midi.

LEVÉES DE LA BOÎTE

La Turbie, Nice, Cabbé-Roquebrune, Menton, Monte Carlo, 6 h. 45 matin.

Monte Carlo, 8 h. 30 matin.

Nice à Marseille, Villefranche, Cabbé-Roquebrune, Menton, 12 h. 35 soir.

## Lettre de Paris

Paris, 25 Novembre 1901.

Ce fut une simple et magnifique fête que celle par laquelle le monde savant célébra, hier matin, à la Sorbonne, le jubilé de M. Berthelot. Le grand amphithéâtre s'est trouvé insuffisant, en cette occasion, pour contenir tous les savants accourus de tous les pays civilisés pour rendre un hommage mérité à un des hommes qui est, après Chevreul et Pasteur, une des gloires les plus pures de la France. Au cours de cette inoubliable cérémonie, présidée par M. Emile Loubet, M. Berthelot a été fêté comme il convenait par M. le ministre de l'Instruction publique et par les représentants des grands corps scientifiques de France et de l'étranger. Enfin, au milieu des acclamations unanimes de l'assistance, M. le Président de la République a donné l'accolade au vénérable savant et lui a remis une belle plaquette commémorative en or, gravée par Chaplain.

Ce solennel hommage ne s'est pas adressé seulement au savant incontesté, infatigable et bienfaisant. Il s'est aussi adressé à l'homme qui, sans rien emprunter à un faux puritanisme, incarne la probité, la simplicité, la bonté. Le savant, chez lui, est double d'un philosophe.

Né à Paris, le 25 octobre 1827, fils d'un médecin érudit, il montra, dès le collège, les dons les plus brillants, remportait le prix d'honneur au Concours général et était reçu docteur ès-sciences en 1854, après avoir soutenu la thèse la plus remarquable. Depuis trois ans déjà, il était attaché au Collège de France, dont il est actuellement le doyen, et il en devenait l'un des professeurs le 8 août 1865. Sa carrière était ouverte. Il s'y engagea et y monta sans jamais se retourner, se vouant avec une passion exclusive, en toute tranquillité et sans partage, à l'étude de la chimie organique.

On peut juger de la valeur et de l'étendue de ses travaux lorsque, en pleine invasion, il apporta à la Défense nationale de nouvelles substances explosibles. Le patriote et le républicain ne devaient plus se démentir.

Mais ce n'est point la passion des partis politiques qui l'a fait passer de l'Institut au Sénat, c'est avant tout et par-dessus tout, l'ascendant de son savoir et de son autorité scientifique. Il a été deux fois ministre et, s'il n'a pas laissé derrière lui le souvenir d'un grand homme d'Etat, on doit du moins lui rendre cette justice qu'il ne s'est jamais désavoué.

On s'est plu à le représenter timide et fluctuant, parce que son parler n'est pas brusque et que son geste est dénué de toute emphase : c'est au contraire, sous un masque doux et en dépit de l'affabilité un peu humble des manières, un convaincu obstiné. Il a sur l'âme et Dieu des opinions qui lui étaient communes avec Renan, son plus grand ami, et qu'il a toujours défendues jusqu'à l'intransigeance.

Cette existence si pleine d'œuvres ne s'est pas dissipée au dehors. M. Berthelot a donné à la famille, à sa femme, à ses quatre enfants, les rares loisirs qu'il a dérobés au travail le plus assidu, le plus absorbant, et aussi le plus fécond, et il a trouvé dans l'intimité de son foyer un repos et des joies dont la douceur a entretenu chez lui des forces toujours jeunes.

A regarder ses yeux vifs dont l'un fut un jour lésé par l'explosion d'une cornue, sa taille restée droite, sa démarche souple, on ne se douterait pas que soixante-quatorze années pèsent sur sa tête à peine blanchie. Le jubilé d'hier ne fait que le rajeunir encore. Il lui commande de vivre longtemps encore pour la Science et pour la Patrie !

Décidément, M. Lépine est un Préfet de police aux idées aussi ingénieuses qu'heureuses. L'initiative qu'il a prise au sujet d'un concours de jouets a été couronnée d'un plein succès. L'exposition des objets envoyés à ce concours a été consacrée, dès le premier jour, par la visite du Grand-Duc Wladimir de Russie et une foule de notabilités parisiennes.

M. Santos-Dumont, en attendant ses futures expériences qui vont attirer l'attention de tous les pays du monde sur la Principauté de Monaco, est — chose amusante — un des triomphateurs de cette exposition de joujoux. Voilà ce qui peut s'appeler la menue monnaie de la renommée.

Et, en effet, dès l'entrée dans la salle où ont été réunies tant de curieuses petites inventions qui intéressent les grandes personnes autant que les enfants pour qui elles sont destinées, on voit que le Santos-Dumont s'impose comme actualité. Il y en a de toutes les tailles, de tous les modèles, les uns en baudruche, les autres en étoffe d'or ou d'argent. Les plus gros, actionnés par des hélices, sont gonflés au gaz hydrogène, s'il vous plaît ! et sont vendus avec leur appareil de fabrication. Beaucoup sont adaptés à une tour Eiffel, qu'ils paraissent disposés à doubler un nombre considérable de fois dans la journée.

Ces dirigeables, dont le prix varie entre cinquante centimes et trois francs, seront-ils le grand succès de l'année ? C'est probable, car nous ne voyons pas trop sur quel autre bibelot pourrait bien s'égarer la fantaisie du public, quoique les ingénieurs constructeurs aient fait des prodiges d'invention.

L. S.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**L'appareil de secours Giersberg.** — La *Oesterr. Zeit. für Berg und Hüttenwesen* donne une intéressante description d'un nouvel appareil de sauvetage, inventé en Allemagne.

L'appareil se compose d'un simple masque s'ajustant à la figure du sauveteur par un pneumatique qui le rend absolument étanche. Afin qu'en cas de transpiration le masque ne glisse pas, il est retenu derrière la tête par une courroie. A la partie inférieure du masque est un petit sac dans lequel arrivent deux tuyaux, l'un amenant l'oxygène de deux bouteilles, l'autre destiné à l'entraînement de l'acide carbonique qui va se régénérer dans une boîte sur de l'alcali ; cette boîte est encore en communication par un deuxième conduit avec celui d'arrivée de l'oxygène pur. L'arrivée de l'oxygène est réglée par une soupape ; un manomètre, placé sur l'appareil, permet à tout instant de connaître la pression du gaz. Tous les organes se trouvent sur le dos, ce qui permet au sauveteur d'être absolument libre de tous ses mouvements. Les avantages de ce nouvel appareil sont nombreux : il est composé d'organes résistants, se porte entièrement sur le dos, n'utilise pas de solution, mais de l'alcali solide, supprime les espaces nuisibles ; enfin l'acide carbonique s'évacue de lui-même. La disposition du manomètre permet au chef de l'équipe de sauvetage de contrôler à tout instant les appareils de ses hommes.

A ce sujet, le *Genie Civil* remarque qu'il serait à souhaiter que l'appareil fût perfectionné par un avertisseur automatique, informant le sauveteur que la pression a baissé dans d'assez sensibles mesures pour nécessiter le retour. Ce dispositif rendrait inutile le contrôle du chef de l'équipe, dont le rôle devient souvent difficile dans les cas d'incendie où la fumée peut empêcher de voir aisément les manomètres. Quoi qu'il en soit, cet appareil paraît appelé à rendre de grands services.

**Les observations magnétiques et les tramways électriques.** — Le rapport du Bureau de Météorologie prussien pour 1899 renferme les résultats des recherches faites par M. Edler, à la suggestion de M. von Bezold, sur l'influence que les courants produits par les tramways électriques exercent sur les instruments pour la mesure du magnétisme terrestre.

M. Edler a cherché à déterminer à quelle distance minimum devait être établis les observatoires magnétiques pour échapper à l'action de ces courants. Il aboutit à cette conclusion que les observatoires doivent être tenus à 8 kilomètres au moins de la ligne électrique et, dans le cas de recherches délicates, à une distance double.

*L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA*

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco,  
2, rue du Tribunal, 2

## ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE UTILITÉ PUBLIQUE

*EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-huit octobre mil neuf cent un, enregistré, 1<sup>o</sup>, madame Elisabeth PAUL, propriétaire, veuve de monsieur Sébastien CROVETTO ; 2<sup>o</sup> Madame Pauline CROVETTO, épouse de monsieur Jean SANGIORGIO, dit Sangeorge, caissier à l'hôtel de Paris, à Monte Carlo ;

3<sup>o</sup> Et monsieur François CROVETTO, employé au Casino, et madame Hortense LAMBERT, son épouse, demeurant tous à Monaco, rue de l'Eglise, ont cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement

Saint-Jean, Beaulieu, Nice, Antibes, Cannes, Toulon, Marseille, Lyon, Paris, Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, La Turbie, Menton, Italie, Autriche, 2 h. 10 soir.

Monte Carlo, 2 h. 20 soir.

Monte Carlo, 4 h. 10 soir.

Nice à Marseille, Lyon à Paris, Cette à Bordeaux, Villefranche, 5 h. 5 soir.

Beaulieu, Saint-Jean, Nice, Toulon, Marseille, Lyon, Paris, Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, 9 h. 5 soir.

Toutes destinations, 10 h. 10 soir.

HEURES DES DISTRIBUTIONS AU GUICHET ET A DOMICILE APRÈS L'ARRIVÉE DES COURRIERS

Italie, Autriche, La Turbie, Menton, Cabbé-Roquebrune, Monte Carlo, Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Toulon, Cannes, Nice, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Etranger, 8 h. 50 matin.

Ligne de Lyon à Marseille, Nice, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Monte Carlo, Italie, Autriche, 2 h. 50 soir.

Paris, Lyon à Marseille, Bordeaux, Toulouse, Marseille à Nice, Antibes, Nice, Saint-Jean, Etranger, La Turbie, Cabbé-Roquebrune, Menton, 4 h. 30 soir.

SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO  
et vice-versa

1<sup>er</sup> Départ, 7 heures mat. ; retour à Monaco, 7 h. 55 mat.

2<sup>e</sup> Départ, 8 h. 30 mat. ; retour à Monaco, 9 h. 25 mat.

3<sup>e</sup> Départ, 2 h. 30 soir ; retour à Monaco, 3 h. 25 soir.

4<sup>e</sup> Départ, 4 h. 20 soir ; retour à Monaco, 5 h. 15 soir.

Les chargements doivent être remis au guichet vingt minutes avant l'heure de la levée de la boîte du Bureau.

La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés, ainsi que la troisième levée des boîtes supplémentaires.

BUUREAU DE MONTE CARLO  
Avenue de Monte Carlo

Ouvert au public tous les jours de 8 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de midi.

HEURES DES LEVÉES DES DEUX BOÎTES DU BUREAU

Menton, Cabbé-Roquebrune, La Turbie, Nice, 6 h. 30 matin.

Menton, Villefranche, 12 h. 35 soir.

La Turbie, Beaulieu, Nice, Cagnes, Antibes, Nice à Marseille, Lyon, Paris rapide, France et Etranger (voie du Nord), ligne de Cette à Bordeaux, Grande-Bretagne et Amérique (voie de France), Cabbé-Roquebrune, Menton, Vintimille Gare, Vintimille à Gènes, correspondance pour l'Italie, l'Autriche, la Russie méridionale, la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie et la voie de Brindisi, 2 heures soir.

Nice à Marseille, Cette à Bordeaux, France, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean, Bavière, Alsace-Lorraine, Wurtemberg, 4 h. 50 soir.

Nice à Marseille, Marseille à Paris, France et Etranger, Beaulieu, Saint-Jean, Nice, Marseille et Lyon, 9 h. soir.

Menton, Vintimille, Italie, Autriche, Russie méridionale Roumanie, Bulgarie, Turquie et correspondance pour la voie de Brindisi, 10 h. 5 soir.

Nice à Marseille, Marseille à Lyon, correspondance pour toute la France et l'Etranger (voie du Nord), 11 h. 40 soir.

HEURES DE LA DISTRIBUTION A DOMICILE

Marseille, Toulon, Draguignan, Cannes, Nice, Villefranche-s-Mer, Beaulieu, Monaco, La Turbie, Menton, Italie, Autriche, 9 heures matin.

Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean, Beaulieu, France et Etranger, 9 h. matin.

Ligne de Lyon à Marseille, Nice, Saint-Jean, Beaulieu, Monaco, Italie, Autriche, 2 h. 15 soir.

Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Paris à Marseille (rapide), Toulon, Cannes, Nice, Saint-Jean, La Turbie, Antibes, Monaco, France et Etranger (moins l'Italie), Menton, Cabbé-Roquebrune 5 heures soir.

SERVICE A PIED DE MONTE CARLO A MONACO  
et vice-versa

Heures d'arrivée des courriers de Monaco

7 h. 25 matin, 8 h. 55 matin, 2 h. 45 soir, 4 h. 40 soir.

Heures de départ des courriers pour Monaco

7 h. 30 matin, 9 h. matin, 2 h. 50 soir, 4 h. 45 soir.

La levée des objets chargés et recommandés a lieu 20 minutes avant celle des boîtes du bureau.

La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés, ainsi que la troisième levée des boîtes supplémentaires.



d'une voie publique carrossable partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Devote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1° A TITRE DÉFINITIF :

Deux parcelles de terrain, d'une superficie de trois cent cinquante-trois mètres carrés, à prendre dans une plus grande propriété sise à Monaco, quartier du Castelloritto, lieu dit Moneghetti, dans les titres de propriété, porté au plan cadastral sous les nos 428 et 430 section B.

2° ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR AUX CÉDANTS APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Trois bandes de terrain d'une contenance totale de deux cent soixante-treize mètres carrés, détachés de la même propriété.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jourd'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le vingt-six novembre mil neuf cent un.

Pour extrait :  
L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE  
UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-huit octobre mil neuf cent un, enregistré, madame Dévote MÉDECIN, propriétaire, demeurant à la Turbie, quartier Saint-Antoine, veuve de monsieur Jean NOTARI, a cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1° A TITRE DÉFINITIF :

Une portion de terrain d'une contenance de vingt-neuf mètres carrés à prendre dans une propriété sise à Monaco, quartier des Révoires, portée au plan cadastral sous le n° 97 de la section A, touchant à l'est le chemin des Révoires.

2° ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR A LA CÉDANTE APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Une bande de terrain d'une contenance de trente et un mètres carrés, faisant partie de la même propriété, située au midi de la portion cédée à titre définitif.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jourd'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le vingt-six novembre mil neuf cent un.

Pour extrait :  
L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco

ADJUDICATION DÉFINITIVE  
SUR BAISSE DE MISE A PRIX

A Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, le jeudi 12 décembre 1901, à 3 heures, d'un fonds d'hôtel-Res-taurant dénommé

PALACE-HOTEL

exploité à Monte Carlo, avenue Horizontale, comprenant : la clientèle, le mobilier et matériel, et le droit au bail fait par acte, notaire M<sup>e</sup> Blanc, du 29 décembre 1898, au prix annuel de 25,000 francs et pour une durée de 30 années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1899.

Mise à prix ..... 40,000 francs.

Paiement comptant.

S'adresser à M<sup>e</sup> BLANC, notaire, ou à M<sup>e</sup> REYMOND, avocat.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 24 Novembre 1901

SAINT-MAXIME, goél. Paul-Victorin, fr., c. Maunier, vin et bois.	
MARSEILLE, b. Saint-Louis, fr., c. Sammartin, briques et ciment.	
CANNES, b. La Paix, fr., c. Aune,	sable.
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel frère,	—
— b. Reine-des-Anges, fr., c. Augier,	—
— b. Marcelle, fr., c. Ballet,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
MENTON, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	vin et bois.
NICE, b. Teodora, it., c. Palombo,	charbon.
TORRE-SALINE, balancelle Ciro-Medico, ital., c. Salvatore,	—

Départs du 17 au 24 Novembre

SAINT-MAXIME, goél. Paul-Victorin, fr., c. Maunier,	sur lest.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. Marcelle, fr., c. Ballet,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel frères.	—

MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala  
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris

Pour la fabrication des objets en bois d'olivier  
Souvenirs du pays

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS

JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES

PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES

FOURNITURES DE BUREAUX

PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — EVENTAILS

GANTS. — RUBANS. — VOILETTES

CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES

CRAVATES. — CHAUSSURES FINES

OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES

ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS

ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LA « MUTUAL LIFE »

C<sup>ie</sup> d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CIRDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général  
autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline  
MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIK MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Ber-gère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1901

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
18	764. »	763.5	762.5	762.5	763. »	15. »	16.2	16.8	14.5	14. »	70	Sud faible.	Variable, pluie	
19	765.5	765.7	765. »	764.2	764. »	15. »	16.1	15. »	13.2	12.5 »	71	Ouest faible.	Beau.	
20	762. »	761. »	760. »	760. »	760. »	15.5	16. »	15. »	13.5	13. »	66	id.	id.	
21	759.5	760. »	759. »	758.5	758.5	14.5	16.5	16. »	14.5	14.2 »	71	Sud faible.	Variable	
22	757. »	757. »	756.4	756. »	756. »	15. »	16.5	16. »	14.5	14. »	70	Nord faible.	id.	
23	755. »	755. »	754. »	754. »	755. »	15.2	17. »	15.5	14.5	13.8 »	67	Est faible	id.	
24	756. »	757. »	757. »	758. »	759. »	15. »	15.2	13.5	12.5	10.5 »	70	Est fort.	Variable, pluie.	
DATES		18	19	20	21	22	23	24						
TEMPÉRATURES		Maxima.		16.8	16.9	16.9	16.9	16.7	17.2	15.3				
EXTREMES		Minima.		13.5	12.4	11.8	12.6	13.8	13.2	10.2	Pluie tombée: 3 <sup>mm</sup> 2			